



Contrat n° 2091/2023/PR/ADET/FP2E/DCMP/SP du 21/09/2023 « recrutement d'un consultant (cabinet) pour l'élaboration d'un nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'Enseignement et de la Formation Technique et professionnels (EFTP)

**COMPTE RENDU DE L'ATELIER DE VALIDATION
DES LIVRABLES 3, 4, 5 et 6 RELATIFS AU
NOUVEAU MODELE DE GOUVERNANCE DES
INSTITUTIONS ET ETABLISSEMENTS DE L'EFTP**

Décembre 2024

Les mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2024 s'est tenu, dans la salle de conférence de l'hôtel du LAC à Cotonou, l'atelier de validation des livrables 3,4,5 et 6 dans le cadre de la mission du Cabinet SFERE relative au nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP). L'objectif de l'atelier est de présenter au Comité Technique de Suivi (CTS) les livrables ci-après en vue de leur validation. Il s'agit de :

- Nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP au Bénin et projets de textes juridiques et réglementaires nécessaires à l'opérationnalisation du nouveau modèle, (Livrable 3) ;
- Les outils et les Manuels de procédures du nouveau modèle de gouvernance (Livrable 4) ;
- Plan de communication sur le nouveau modèle de gouvernance (Livrable 5) ;
- Projet de rapport provisoire (Livrable 6).

L'atelier a commencé par le mot de bienvenue du Directeur des Opérations de l'ADET, Monsieur Yacinthe GBAYE. A sa suite le Secrétaire Technique Permanent du CNCP-EFTP, Monsieur Marcellin HYLE, représentant pour la circonstance le MESTFP, a dans son mot introductif présenté le contexte et les objectifs de l'étude qui a conduit à la production en co-construction des livrables soumis à validation. Il a souligné que l'option prise par les parties prenantes est la gouvernance partenariale concertative.

L'atelier a connu la participation des acteurs dont la liste est jointe en annexe.

Un présidium composé de trois membres a été mis en place pour conduire les travaux. La composition du présidium se présente comme il suit :

Président : ZINSOU Cosme Zinsou, Président commission formation CNP Bénin

Modérateur : HYLE Marcellin, STP/CNCP-EFTP

Rapporteur : TODO Guy Candide, Chargé de Programme/ADET

Les travaux des deux jours se sont déroulés suivant une méthodologie consistant à la présentation des livrables par les consultants, suivie des débats et synthèse des points d'attention.

Le consultant responsable de l'équipe d'experts a rappelé à l'entame de sa communication les étapes suivies dans la réalisation de l'étude. Il a souligné que le nouveau modèle proposé est une co-construction des parties prenantes suivie des consultations notamment des membres du Comité de Direction élargi du MESTFP, des principaux PTF du sous-secteur, du secteur privé et du collège du Conseil National de l'Education (CNE).

On peut retenir des communications présentées par le consultant ce qui suit :

1. Nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP

Le nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP au Bénin vise à pallier les lacunes identifiées en adoptant une approche concertative, impliquant activement le secteur privé, les collectivités territoriales, et les différentes parties prenantes. Il s'agit de

↓ 2



rendre le système d'EFTP plus flexible, réactif et capable de s'adapter aux mutations rapides du marché du travail

A cet effet, le Bénin opte pour une gouvernance partenariale de type concertatif de l'EFTP qui repose sur un modèle de dialogue structuré entre les acteurs publics et privés. Le principe est que ce cadre permet à chacun de contribuer à l'élaboration des décisions, tout en s'assurant que les actions qui en découlent soient exécutées par ceux qui devront en porter la responsabilité.

Par ailleurs, le modèle retenu repose principalement sur l'autonomie accrue des établissements de formation, sur les plans pédagogique, administratif et financier d'une part et la redynamisation et le renforcement de la concertation entre les acteurs au niveau central et territorial d'autre part.

La stratégie de mise en œuvre du nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP au Bénin gagnerait à reposer sur une approche progressive, itérative, réaliste et prudente, garantissant une transition structurée et limitant les risques d'échec.

2. Projets de textes juridiques et réglementaires

Trois textes sont élaborés pour concrétiser le modèle partenarial et l'autonomie des établissements d'EFTP :

Un projet de loi modifiant la loi n° 2022-01 portant loi-cadre sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels en République du Bénin afin d'adapter le cadre juridique permettant la promulgation d'un nouveau texte fixant l'autonomie des établissements d'EFTP.

Un projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement du Cadre national de concertation pour la promotion de l'enseignement et la formation techniques et professionnels et ce sur la base et en remplacement du texte en cours de validation. Le texte proposé définit aussi les rôles, les compositions et le fonctionnement des Commissions Techniques Sectorielles (CTS) et des Comités Locaux d'Appui à la Promotion de l'Enseignement (CLAPE).

Un projet de décret portant statuts types des établissements publics d'enseignement et de formation techniques et professionnels en République du Bénin. Ce décret permettra d'institutionnaliser l'autonomie des établissements d'EFTP en les érigeant en Etablissements publics à caractère administratif (EPA).

3. Les outils et procédures des établissements d'EFTP

Conçu comme un outil pratique, le manuel de procédures, élaboré dans une démarche de co-construction, vise à faciliter la mise en œuvre des activités des établissements en harmonisant leurs pratiques autour des dimensions clés de l'autonomie des établissements d'EFTP : pédagogique, administrative et financière. Ce document constitue un cadre opérationnel structuré, permettant d'organiser et d'harmoniser les tâches pour garantir une exécution efficace et conforme aux normes en vigueur.



Le manuel a été conçu en s'appuyant sur une analyse des processus répartis en trois catégories : management, corps de métiers et support. Chaque processus a donné lieu à des procédures détaillées, décrivant : i) la séquence, ii) le service responsable, iii) les références juridiques ou réglementaires, et iv) le produit de la séquence apportant une valeur ajoutée.

Grâce à cette approche, le manuel de procédures se distingue par son exhaustivité - couvrant l'ensemble des domaines d'intervention et de gestion des établissements - et par sa flexibilité, offrant un cadre adaptable que chaque établissement peut ajuster en fonction de ses besoins spécifiques en matière de gestion.

4. Plan de communication sur le nouveau modèle de gouvernance

Un plan de communication a été conçu pour soutenir la mise en œuvre du nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP en sensibilisant et mobilisant les parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile et partenaires techniques et financiers). Il vise à promouvoir une compréhension commune des enjeux, à clarifier les bénéfices des réformes et à encourager l'adhésion grâce à une communication transparente et contextualisée. Il repose sur :

Un ciblage des parties prenantes par des messages appropriés :

- Secteur public : Valorisation de la modernisation et de l'efficacité.
- Secteur privé : Mise en avant de l'adéquation formation-emploi.
- Société civile et apprenants : Promotion de l'impact sur l'employabilité et l'inclusion.
- Partenaires Techniques et Financiers : Transparence et durabilité des réformes.

L'exploitation des canaux et outils :

- Ateliers de concertation multiacteurs.
- Médias traditionnels (TV, radio) et numériques (réseaux sociaux).
- Supports visuels (brochures, vidéos, infographies).
- Plateformes numériques pour centraliser les informations et recueillir les retours.

5. Rapport provisoire

Un rapport global provisoire qui présente la synthèse de tous les livrables a été présenté. Il est structuré de la façon suivante : après la présentation de l'approche méthodologique, du contexte et de l'état des lieux, le rapport présente le nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP selon ses principaux axes. Il résume ensuite les instruments et outils du nouveau modèle de gouvernance avant de présenter le plan de communication et sensibilisation. Enfin, le rapport conclut sur la stratégie de mise en œuvre articulée sur des principes, des mesures d'accompagnement et des mesures transitoires.

Suite à toutes ces communications des consultants, les préoccupations des intervenants sont synthétisées comme suit :

➤ Commentaires

- les difficultés actuelles de fonctionnement du CNCP-EFTP ne sont pas seulement liées au manque de ressources mais essentiellement au cadre de travail et prérogatives mal définis ;

- Tarder à engager les établissements non pilotes dans le nouveau modèle risque de désavantager les apprenants ;
- un DAF au niveau des établissements pourrait prêter à équivoques.

➤ Questionnements

- Comment opérationnaliser les organes tels que CNCP, Commission Technique Sectorielle et CLAPE dans l'esprit du nouveau modèle de gouvernance et quelle relation existe entre eux ?
- Quel lien existerait entre le CNCP rattaché à l'ADET et le ministère ?
- Quelle relation peut-on établir entre le financement du CLAPE à travers la direction départementale et le financement du CNCP à travers l'ADET ?
- Quelle est la faisabilité du recrutement des enseignants par les établissements ?
- Quels étaient les critères de choix des établissements pilotes du nouveau modèle de gouvernance ?

L'ensemble de ces points ont été explicités par les consultants, jusqu'à la bonne compréhension des mécanismes par les membres du CTS. Il a été également précisé que le détail des réponses se trouve dans le document complet de présentation du modèle et dans les textes juridiques.

Les modifications et amendements suggérés et validés par les membres du CTS ont été intégrés tel que suit dans les documents :

➤ Points d'amendement

- Il est précisé dans le projet de décret des AOF du CNCP et des CLAPE que l'ADET pourra soutenir les Directions départementales pour la prise en charge du secrétariat technique des CLAPE ;
- Dans le projet de décret portant Statuts des établissements d'EFTP, les modifications suivantes sont apportées :
 - Porter l'effectif minimum pour être éligible à l'EPA de catégorie A de 1000 à 1500 apprenants ;
 - La prime annuelle de sujétion des membres du CA sera fixée en fonction du budget de l'établissement et plafonnée à 500 000 FCFA ;
- Les établissements pourront passer d'une catégorie à l'autre quand l'évolution continue du nombre d'apprenants leur fait franchir, durant trois années successives, le seuil de 1 500, dans un sens ou dans l'autre.
- Le nombre maximum des membres du CA des établissements est fixé à 11, le modèle propose une composition-type à 9 membres.

➤ Points d'attention

- Il est précisé que le rattachement du CNCP-EFTP à l'ADET est fonctionnel et non hiérarchique, avec un président issu du secteur privé de plein exercice dont le rôle et les responsabilités sont clairement définis ;
- Le statut d'établissement retenu est EPA aménagé doté de personnalité morale ce qui requiert la proposition d'amendement de la loi-cadre 2022-01 ;

- Le modèle de gouvernance a un lien étroit avec la formule de financement basée sur la performance. Les 10 établissements identifiés pour adopter le nouveau statut dès la signature du décret sont ceux qui ont pris part depuis plus an au processus et déjà ont entamé l'élaboration de leur contrat de performances ;
- Le Comité Technique de Suivi (comité de validation du modèle) a insisté sur la nécessité de préparer et engager les établissements non pilotes dans la nouvelle dynamique dans un délai qui n'excèdera pas 3 ans ;
- Le plan de communication prend en compte les forces mais également les limites éventuelles du modèle de gouvernance ;
- La sensibilisation et la vulgarisation par des rencontres déconcentrées et décentralisées sera au cœur de la stratégie de communication.

A l'issue des communications, des discussions menées et les clarifications apportées, les recommandations ci-après sont formulées :

- Développer un programme de renforcement des capacités des formateurs pour l'amélioration de la qualité des formations et l'employabilité des formés,
- Appliquer la stratégie de mise en œuvre dans une démarche progressive, itérative, réaliste et prudente, garantissant une transition structurée et limitant les risques d'échec.

Conclusion

Après les présentations et les échanges, le comité technique de suivi a **adopté à l'unanimité le nouveau modèle de gouvernance des institutions et établissements de l'EFTP**. La validation de chacun des livrables 3, 4, 5 et 6 est prononcée lors du présent atelier.

La clôture des travaux de l'atelier est intervenue par les mots de remerciements du Directeur des Opérations de l'ADET. Il a témoigné sa gratitude aux participants pour avoir contribué à la finalisation de cette étude sur le nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP. Pour finir, il a invité les acteurs à accompagner le processus de mise en œuvre de ce nouveau modèle de gouvernance de l'EFTP qui est une véritable révolution au Bénin.

Fait à Cotonou, le 12 décembre 2024

Le Président

Zinsou Cosme ZINSOU

Le rapporteur

Guy C. C. TODO

ANNEXE : - LISTE DE PRESENCE

LISTE DE PRESENCE

VALIDATION DES LIVRABLES 3, 4, 5 et 6 RELATIFS AU NOUVEAU MODELE DE GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS ET ETABLISSEMENTS DE L'EFTP

LIEU: Hôtel du LAC/Cotonou

DATE: 11/12/2024

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
1	CHOMER Christian Gilles	C/SESTFP DESTFP-ATL	Allada	95058288 66310773	gilcbrisgomez@gmail.com	
2	HYLIE A. Maxellin	STP/CNCP- EFTP	Cotonou	97377623	hykhyeyakof	
3	ZINSOU Osme Zinsou	Président Commission Fédération	Cotonou	95375353	osme.zinsou@gmail.com	
4	AHOYA Luc C.	C/SESTFP- DESTFP-Kiloul	Cotonou	94625194	ahoyaluc@gmail.com	
5	GANGNIBO N. Charles	CD/SES-DAF NESTFP	Cotonou	0194782988	gangnibo@gmail.com	
6	CHRESTIANE CECILE TOSSOU	CC-Béni	Cotonou	+229 95966221	chrestiane.rossou@gmail.com	
7	GBAYE Yacouba	DD/ADET	Cotonou	97972078	gbaye@adet.bj	
8	ADANSA Olivier	DAF/ADET	Cotonou	97843781	adanja@adet.bj	

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
9	OUASSA Lucile Christelle	Co-Ed BNI FRCI	Cotonou	96462173	christelleouassa@yahoo.fr	
10	BIO YARA Jean Pierre	CT/ETP/PAE MESFP	Cotonou	66060040	oroubio@gmail.com	
11	AKPAKOUN Corentin Florian	CFPA-ZE	ZE	97959585	gregoireakpaoun@gmail.com	
12	AKPAKOUN Corentin Florian	Provisoire LYTEB	Bohéron	95186286	darkpad805@yahoo.fr	
13	de Souza Ephrem H. H	Purification LTC	Cotonou	97982474	ephemdesouza@yahoo.fr	
14	HOUNTCHENOU Epiphane	VE/CPA CMA-B	Cotonou	97193127	hountchepu@gmail.com	
15	KPEKPASSI Ibora hinga	DESTFP	Cotonou	97070707	iborahinga@gmail.com	
16	Tossa Michel	Consultant SFERE	Cotonou	97417016	patrice.tossa@gmail.com	
17	Kader MECHAB	Directeur SFERE	France	+33603438582	mechab@sefere.fr	
18	GERARD Jérôme	Consultant SFERE	Cotonou	0162806462	jeromegerard@gmail.com	
19	AKUE KERERES Jeanine	DESTFP	Cotonou	076242080	jeanineakue@yahoo.fr	
20	TODO GUY	CP/ADES	Cotonou	0197506146	guytodoadek@gmail.com	
21						

AGENCE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE REPUBLIQUE DU BENIN										Tel : +229 21 60 43 47 +229 53 22 22 22 secretariat_ader@adet.bj	
LISTE DE PRESENCE											
VALIDATION DES LIVRABLES 3, 4, 5 et 6 RELATIFS AU NOUVEAU MODELE DE GOUVERNANCE DES INSTITUTIONS ET ETABLISSEMENTS DE L'EFTP											
Hôtel du LAC/Cotonou											
12/12/2024											
Activité:											
LIEU:											
DATE:											
N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement					
1	GOMER Christian Gilles	C/SESTFP/ DESTFP-ATL	Atlada	0166310773 0995038288	jilchrisgomez@gmail.com						
2	AHOYA Luc C.	C/DESTFP/ DESTFP-Litton	Cotonou	0194625134	ahoyaluc@gmail.com						
3	OUASSA Lucile Christelle	Coll TAIIFRCT	Cotonou	96462173	christelleouassaluc@gmail.com						
4	ANANI Gégère	CPA-ZE	ZE	97555555	gegereanani@gmail.com						
5	AKPAKOWN Corentin Florent	Proviser LPTFB	Botucem	98176288	clakpaweb@gmail.com						
6	KPEKPASSI Ibrahim	DESTFP	Cotonou	0197020788	ibrahimkpekpasi@gmail.com						
7	TOSSA Michel	Conseiller SEFE	Cotonou	97417016	tossa.michel@gmail.com						
8	KADER MECHAB	Directeur SEFE	France	+3360343582	mechab@sefe.fr						

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonctions/Structures	Provenance	Contacts téléphoniques	Email	Emargement
9	GERARD Jérôme	Consultant SFERE	Cotonou	0162806462	promegard@gmail.com	
10	Naceur CHARIFI	LI	Paris		naceur.charifi@gmail.com	
11	Christiane COUDROT	EE-IBeam	Cotonou	+229 95962921	christiane@sonae.com	
12	Hountchelon Ephiha	VP/CFAA CFAA-B	Porto-Novo	9799427	hountchelon@gmail.com	
13	Gbeye Yacine	DO/ADP	Cotonou	9797208	ygbeye@yahoo.fr	
14	TODO Guy Caroline	CP/ADP	Cotonou	97504346	guycaroline@yahoo.fr	
15	ZINSON Esme Zinsou	Présidente Commission Technique Bâtiment	Cotonou	95375353	comptabilite@sonae.com	
16	HYLE A. Marcelin	STP/CNCP- GPIP	Cotonou	97379623	hyley@yahoo.fr	
17	BO YARA Jean Pierre	CT/ETP-AB MESTP	Cotonou	66660040	oroubio@gmail.com	
18	Tchammas S. Varan	IGN-CS/MT-NTV	Ostion	97679338	tchammas@gmail.com	
19	da SOUZA Ephiha	Présidente LTC	Cotonou	97982484	ephilam@gmail.com	
20						
21						